

**Zone Loisir Montérégie Inc.**

États Financiers

31 mars 2023

# **ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.**

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1 - 3</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>8 - 12</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	
Charges de fonctionnement	Annexe

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil d'administration de  
**Zone Loisir Montérégie Inc.**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Zone Loisir Montérégie Inc.**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**BCGO** S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés  
Partnership of Chartered Professional Accountants

4080-5005, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0N5

201-515, rue Leclerc  
Repentigny (Québec) J6A 8G9

508-3080, boulevard Le Carrefour  
Laval (Québec) H7T 2R5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

600-50, boulevard Crémazie Ouest  
Montréal (Québec) H2P 2T3

102-476, avenue Saint-Charles  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6



membre de MSI,  
un réseau de firmes  
professionnelles  
indépendantes

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO senect.*

Vaudreuil-Dorion,  
Le 23 mai 2023

# ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

4

## RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Produits</b>		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur		
- PAFLPH Volet 1 et 2 (note 6)	<b>1 045 583 \$</b>	951 993 \$
- Fonctionnement	<b>284 576</b>	236 899
Emploi-Québec	<b>23 664</b>	27 580
Projet CAL		
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	-	9 000
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	-	10 000
Projet Population active		
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	<b>2 456</b>	7 296
Activités	<b>42 685</b>	19 286
Cotisations	<b>11 160</b>	9 200
Intérêts	<b>15 504</b>	1 457
	<b><u>1 425 628</u></b>	<u>1 272 711</u>
 <b>Charges</b>		
PAFLPH Volet 1 et 2 - Remises de l'exercice	<b>994 337</b>	901 427
Population active	<b>2 296</b>	6 922
Frais et salaires - CAL	<b>20</b>	18 113
Fonctionnement (Annexe)	<b>289 062</b>	211 425
	<b><u>1 285 715</u></b>	<u>1 137 887</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b><u>139 913 \$</u></b>	<u>134 824 \$</u>

# ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

5

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2023



	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>540 358 \$</b>	<b>405 534 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	<u>139 913</u>	<u>134 824</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>680 271 \$</b></u>	<u><b>540 358 \$</b></u>



# ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

6

## BILAN

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	12 673 \$	14 783 \$
Compte Avantage entreprise	745 964	551 208
Débiteurs (note 3)	5 256	12 379
Subventions à recevoir (note 4)	1 826	113 090
Frais payés d'avance	2 003	2 281
	<u>767 722 \$</u>	<u>693 741 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer (note 5)	31 968 \$	34 338 \$
Produits perçus d'avance	6 280	5 310
Apports reportés (note 6)	9 203	73 735
Dettes à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	40 000	-
	87 451	113 383
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 7)	-	40 000
	87 451	153 383
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	680 271	540 358
	<u>767 722 \$</u>	<u>693 741 \$</u>

Pour le conseil d'administration

 administrateur  
 administrateur

# ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.

7

## FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds	1 464 949 \$	1 159 591 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(1 287 807)	(1 116 347)
Intérêts reçus	<u>15 504</u>	<u>1 457</u>
	<u>192 646</u>	<u>44 701</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>192 646</b>	<b>44 701</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 8)</b>	<u>565 991</u>	<u>521 290</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)</b>	<u>758 637 \$</u>	<u>565 991 \$</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

### 1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Zone Loisir Montérégie Inc., est un organisme constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif de promouvoir le développement du loisir pour les personnes handicapées.

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### **Comptabilisation des produits**

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Comptabilisation des activités, des cotisations et autres produits

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits selon l'année de référence. Les autres produits sont comptabilisés lorsque les événements leur donnant lieu, se tiennent ou lorsqu'ils sont encaissés.

#### **Apports reçus sous forme de services**

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Évaluation des instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et de la dette à long terme.

**3- DÉBITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Clients	3 224 \$	10 629 \$
Taxes à la consommation	<u>2 032</u>	<u>1 750</u>
	<u>5 256 \$</u>	<u>12 379 \$</u>

**4- SUBVENTIONS À RECEVOIR**

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	-	104 761 \$
Emploi-Québec	1 826	2 638
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) - Population active	<u>-</u>	<u>5 691</u>
	<u>1 826 \$</u>	<u>113 090 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

**5- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	<b>814 \$</b>	5 172 \$
Salaires et vacances à payer	<b>31 154</b>	29 166
	<b>31 968 \$</b>	34 338 \$

**6- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2022</u>	<u>Encaissés</u>	<u>Constatés</u> <u>à titre de</u> <u>produits</u>	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2023</u>
PAFLPH, Volet 1	64 574 \$	929 805 \$	990 552 \$	<b>3 827 \$</b>
PAFLPH, Volet 2	9 161	51 246	55 031	<b>5 376</b>
	<b>73 735 \$</b>	<b>981 051 \$</b>	<b>1 045 583 \$</b>	<b>9 203 \$</b>

**7- DETTE À LONG TERME**

Emprunt en vertu du programme « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) », sans intérêt, remboursable en décembre 2023 (note 10)

Tranche échéant à moins d'un an

<b>40 000 \$</b>	40 000 \$
<b>40 000</b>	-
<b>- \$</b>	<b>40 000 \$</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

**8- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les trésorerie et équivalent de trésorerie se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse	12 673 \$	14 783 \$
Compte Avantage entreprise	<u>745 964</u>	<u>551 208</u>
	<u>758 637 \$</u>	<u>565 991 \$</u>

**9- INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur le compte Avantage entreprise, les clients et les subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit du compte Avantage entreprise est négligeable puisqu'il est détenu dans une grande institution financière.

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date du 31 mars 2023, l'organisme a un compte Avantage entreprise, portant intérêt au taux de 2,90 % (0,40 % en 2022), disponible en tout temps.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

**10- ÉVENTUALITÉ**

Le Gouvernement du Canada a mis en place le « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » garantissant auprès des institutions financières des prêts aux entreprises maximums de 60 000 \$, afin d'aider les entreprises aux prises avec les problèmes engendrés par la pandémie mondiale de COVID-19. L'organisme a obtenu un prêt de 60 000 \$ en vertu de ce programme. Selon les conditions du programme, si l'entité rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, il n'aura pas à rembourser le solde de 20 000 \$. De l'avis de la direction, l'organisme sera en mesure de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023 et, par conséquent, le solde de 20 000 \$ qui ne sera pas remboursé a été comptabilisé à titre d'aide gouvernementale. Si la direction détermine que l'organisme ne remboursera pas le montant de 40 000 \$ le ou avant le 31 décembre 2023, le prêt de 60 000 \$ en entier deviendra remboursable et portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024, et échéant le 31 décembre 2025. La subvention comptabilisée antérieurement deviendra alors remboursable et elle sera comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel la direction déterminera qu'elle ne rencontre plus les conditions du programme.

**11- ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail d'une durée de cinq ans se terminant le 31 août 2027, avec une option de renouvellement de cinq années additionnelles. Le loyer de base annuel sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour un minimum de 2 % par année. Les paiements de base annuels nets pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2024	2025	2026	2027	2028
<u>11 824 \$</u>	<u>11 824 \$</u>	<u>11 824 \$</u>	<u>11 824 \$</u>	<u>4 927 \$</u>

**ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC.**

Annexe

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires et avantages sociaux	213 406 \$	159 412 \$
Réclamation et indemnité	-	8 000
Frais d'activités	16 685	4 046
Loyer	12 947	14 361
Frais de déplacements et de repas	3 007	1 249
Formation en accompagnement	8 489	1 760
Honoraires professionnels	22 094	12 995
Télécommunications	2 059	2 097
Frais de bureau	3 084	943
Site web	309	2 492
Assurances	320	-
Frais d'administration	2 847	1 800
Support et matériel informatique	3 815	2 270
	<u>289 062 \$</u>	<u>211 425 \$</u>

---